

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 12 octobre 2020, à compter de 18 h 30, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 05 octobre 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Jeu de Paume (salle Annexe) à Blois.

Christophe DEGRUELLE, Président, préside la séance.

Présents :

Stéphanie AMOUDRY, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michèle AUGÉ, Françoise BAILLY, Yves BARROIS, Stéphane BAUDU, Françoise BEIGBEDER, Malik BENAKCHA, Christelle BERENGER, François BORDE, Jean-Albert BOULAY, Yann BOURSEGUIN, Henry BOUSSQUOT, Jean-Noël CHAPPUIS, Gérard CHARZAT, François CROISSANDEAU, Sébastien CROSNIER, Viviane DABIN jusqu'à 19h40 (délibération n° 43 de l'ordre du jour), Philippe DAMBRINE, Christophe DEGRUELLE, Christèle DESSITE, Kadiatou DIAKITÉ, Axel DIEUZAIDE, Alain DUCHALAIS, Philippe DUMAS, Marie-Claude DUPOU, Ozgür ESKI, Marie-Agnès FÉRET, François FROMET, Lionella GALLARD, Corinne GARCIA, Paul GILLET, Marc GRICOURT, Philippe GUETTARD, Yann LAFFONT, Valéry LANGE, Nicole LE BELLU, Christelle LECLERC, Stéphane LEDOUX, David LEGRAND, Catherine LHÉRITIER, Claire LOUIS, Baptiste MARSEAULT jusqu'à 20h05 (délibération n° 67 de l'ordre du jour), Christian MARY, Philippe MASSON, Patrick MENON, Rachid MERESS, Didier MOËLO, Pierre MONTARU, Catherine MONTEIRO, Maryse MORESVE, Jean-Marc MORETTI, Pierre OLAYA, Nicolas ORGELET, Étienne PANCHOUT à partir de 18h47 (délibération n° 6 de l'ordre du jour), Bernard PANNEQUIN, Mathilde PARIS-DE PIREY, Joël PASQUET, Joël PATIN, Alain PROT, Fabienne QUINET, Christophe REDOUIN, Ludivine REMAY, Audrey ROUSSELET, Joël RUTARD, Mourad SALAH-BRAHIM, Pauline SALCEDO, Isabelle SOIRAT, Serge TOUZELET, Guy VASSEUR, Benjamin VÉTELÉ, Gildas VIEIRA, Pierre WARDEGA.

Pouvoirs :

Philippe BOURGUEIL donne pouvoir à Michèle AUGÉ
Mathilde DESJONQUÈRES donne pouvoir à Etienne PANCHOUT à partir de 18h47 (délibération n° 6 de l'ordre du jour), Hélène MENOUE donne pouvoir à Yann LAFFONT, Michel FESNEAU donne pouvoir à Pierre MONTARU, Yves CROSNIER-COURTIN donne pouvoir à Alain DUCHALAIS, Jérôme BOUJOT donne pouvoir à Christophe DEGRUELLE.

Suppléants :

Charly MONNEREAU (suppléant d'Alain VÉE),
Éric JANVIER (suppléant de Catherine LE TROQUIER),
Isabelle CREICHE (suppléante d'Éric PESCHARD).

Excusés :

Odile SOULÈS, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB.

Début de séance 18 h 30

Secrétaire de séance : Madame Christelle LECLERC

N° A-D2020-166	ÉLUS COMMUNAUTAIRES – Installation d'un nouveau conseiller communautaire suite aux élections municipales de Cour-Cheverny
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de l'installation de Stéphanie AMOUDRY, Conseillère municipale de Cour-Cheverny, parmi les membres du Conseil communautaire.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-167	INSTANCES COMMUNAUTAIRES – Ajustement de la composition du Bureau communautaire suite aux élections municipales de Cour-Cheverny
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- élire François CROISSANDEAU, Maire de Cour-Cheverny, membre du bureau communautaire ;
- et sous réserve de cette élection :
- confirmer le nombre de membres du Bureau communautaire fixé par la délibération n° A-D2020-083 du 10 juillet 2020 soit 55 membres ;
 - décider que ces membres se répartissent comme suit :

Le Président

15 vice-présidents

et 39 membres (3 conseillers communautaires délégués, 4 membres associés, 32 maires) ;

- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-168	ÉLUS COMMUNAUTAIRES – Ajustement du régime indemnitaire des élus suite à l'arrivée d'un nouveau Conseiller communautaire - Répartition de l'enveloppe indemnitaire globale
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale dans les conditions précisées dans la présente délibération ;
- approuver pour chacune des fonctions le taux d'indemnité présenté dans le tableau joint en annexe, conformément à l'article L. 5211-12 du CGCT, étant précisé qu'il est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- décider que le montant des indemnités de fonction suivra toute évolution du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- adopter en conséquence le régime indemnitaire des élus applicable à compter du 11 juillet 2020, sous réserve du caractère exécutoire des actes administratifs, tel que récapitulé dans le tableau annexe joint à la présente délibération et établi en application de l'article L. 5211-12 du CGCT et du ou des arrêté(s) de délégation au profit des conseillers communautaires délégués intervenu au 11 juillet 2020 ;
- approuver pour les deux élus communautaires de Cour-Cheverny l'attribution de l'indemnité correspondant à leur fonction à compter du 13 octobre 2020, sous réserve du caractère exécutoire des actes administratifs, tel que récapitulé dans le tableau joint à la présente délibération et établi en application de l'article L.5211-12 du CGCT et de l'arrêté de délégation au profit au profit de M. François Croissandeau à intervenir au 13 octobre 2020 ;
- ne pas appliquer la majoration de 40% de l'indemnité du Président ;
- autoriser le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-169	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de prendre connaissance des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

Décision : Prend acte

N° A-D2020-170	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de prendre acte des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation.

Décision : Prend acte

N° A-D2020-171	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Commissions - Création - Fonctionnement - Participation de conseillers municipaux des communes membres - Modalités de fonctionnement
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- créer les commissions suivantes :
 - * Finances, ressources et solidarité intercommunale,
 - * Aménagement, habitat et environnement,
 - * Développement et attractivité du territoire,

- * Innovation sociale et solidarité,
- * Culture, sports et loisirs,
- décider leur composition et leur fonctionnement, selon les modalités précisées ci-dessus,
- dire que les membres de ces commissions seront élus au prochain Conseil communautaire.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-172	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – Élection de la COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - Election d'un nouveau membre
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- procéder à l'élection pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux d'Alain PROT en qualité de membre titulaire pour remplacer Baptiste MARSEAULT et élire ce dernier, membre suppléant de la CCSPL à la place d'Alain PROT,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-173	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DU BLAISOIS - Modification des représentants
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- élire Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN pour remplacer Yves BARROIS, démissionnaire, pour siéger au conseil d'administration du CIAS.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-174	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SEM TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT - Modification des représentants d'Agglopolys
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner au titre de Territoires Développement :
- en qualité de représentants d'Agglopolys aux assemblées générales : Isabelle SOIRAT (titulaire) et Serge TOUZELET (suppléant) ;
- en qualité de représentants d'Agglopolys au conseil d'administration : Isabelle SOIRAT et Serge TOUZELET.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-175	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – VAL-ECO SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU BLAISOIS - Modification du nombre de représentants
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner, auprès du syndicat mixte VAL-ECO, les 11 élus titulaires et les 11 élus suppléants présentés dans la liste ci-dessus,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-176	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES - Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Désignation des contribuables en vue de la constitution de la CIID
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- proposer trente-huit contribuables pour figurer sur la liste qui sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques, pour constitution par ses soins de la Commission Intercommunale des Impôts Directs qui comprendra 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants, figurant ci-avant ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-177	FINANCES – Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) - Création et composition.
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- créer une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges entre la communauté d'agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 55 membres, répartis entre les communes selon la logique qui a présidé à la représentation des communes au sein du bureau communautaire suivant le tableau ci-dessus,
- demander aux conseils municipaux des communes membres de désigner leurs représentants

conformément à cette répartition,

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes les formalités et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-178	FINANCES – Budget principal - Budget supplémentaire - Exercice 2020
----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget principal,
- autoriser le président ou son représentant à signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées et individualisées dans l'annexe au présent budget supplémentaire.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-179	FINANCES – Budget annexe Assainissement collectif - Budget supplémentaire - Exercice 2020
----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Assainissement collectif.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-180	FINANCES – Budget annexe Assainissement non collectif - Budget supplémentaire - Exercice 2020
----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Assainissement non collectif.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-181	FINANCES – Budget annexe eau potable - Acceptation du transfert des résultats des budgets annexes clôturés des communes membres et affectation du résultat global de fonctionnement des SIAEP dissous et communes membres.
----------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- de prendre acte des décisions des communes en matière de transfert des résultats 2019 de leurs budgets annexes eau potable clôturés et d'accepter les excédents d'exploitation et d'investissement détaillés dans les tableaux ci-dessus ;
- d'affecter la totalité du résultat global excédentaire de fonctionnement 2019 des SIAEP dissous et communes membres à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 2 366 197,64 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-182	FINANCES – Eau potable : transfert des contrats d'emprunt.
----------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- de prendre acte qu'en application des dispositions du CGCT susvisées, l'ensemble des contrats d'emprunt conclus par les communes, au titre de l'exercice de la compétence « eau potable », inscrits dans le budget annexe correspondant et listés dans le tableau annexé à la présente délibération, sont repris par la communauté d'agglomération de Blois, Agglopolys au 1er janvier 2020 ;
- de prendre acte qu'en application des dispositions du CGCT susvisées, l'ensemble des contrats d'emprunt conclus par les syndicats intercommunaux, au titre de l'exercice de la compétence « eau potable » listés dans le tableau annexé à la présente délibération, sont repris par la communauté d'agglomération de Blois, Agglopolys au 1er janvier 2020.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-183	FINANCES – Budget annexe Eau potable - Budget supplémentaire- Exercice 2020
----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Eau potable.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-184	FINANCES – Budget annexe Immeubles de rapport - Budget supplémentaire - Exercice 2020
----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Immeubles de rapport.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-185	FINANCES – Budget annexe Lac de Loire - Budget supplémentaire - Exercice 2020
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :
- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Lac de Loire.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-186	FINANCES – Budget annexe Ordures Ménagères - Budget supplémentaire - Exercice 2020
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :
- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Ordures Ménagères.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-187	FINANCES – Budget annexe Transports - Budget supplémentaire - Exercice 2020
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :
- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Transports.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-188	FINANCES – Budget annexe ZAE de l'Artouillat (commune de Chailles) - Budget supplémentaire - Exercice 2020
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :
- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe ZAE de l'Artouillat.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-189	FINANCES – Budget annexe ZAE de la Boissière (commune de Saint Sulpice de Pommeray) - Budget supplémentaire - Exercice 2020
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :
- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe ZAE de la Boissière.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-190	FINANCES – Budget annexe ZAE de Sambin - Budget supplémentaire - Exercice 2020
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :
- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe ZAE de Sambin.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-191	FINANCES – Budget annexe ZAE des Gailletrous 3 (commune de La Chaussée Saint Victor) - Budget supplémentaire - Exercice 2020
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :
- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe ZAE des Gailletrous 3.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-192	FINANCES – Budget annexe ZAE des Guignières (commune de Blois) - Budget supplémentaire - Exercice 2020
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :
- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe ZAE des Guignières.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-193	FINANCES – Budget annexe ZAE des Muriers (commune d'Herbault) - Budget supplémentaire - Exercice 2020
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :
- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe ZAE des Muriers.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-194	FINANCES – Budget annexe ZAE Malakoff (commune d'Averdon) - Exercice 2020 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-195	FINANCES – Budget annexe ZAE Cino Del Duca (commune de Blois) - Exercice 2020 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-196	FINANCES – Budget annexe ZAE de Ménars - Exercice 2020 - Budget primitif
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-197	FINANCES – Dotation de Solidarité Communautaire - Exercice 2020.
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- dire que la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2020 sera versée dans les mêmes conditions de montant et de répartition que celle versée depuis 2016,
- fixer par conséquent l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2020 à 2 780 882 euros,
- approuver le tableau de répartition ci-dessus.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-198	FINANCES – Garanties par la Communauté d'Agglomération de Blois d'emprunts souscrits par la S.E.M. Trois Vals Aménagement auprès de La Banque Postale - Différés d'échéances.
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- Prendre acte de la mise en place de différés de remboursement d'échéances en capital et intérêts appliqués aux prêts souscrits par la S.E.M. Trois Vals Aménagement auprès de La Banque Postale, pour le financement de la ZAC à vocation résidentielle multi-sites situées à Vineuil et de la ZAC de l'Aubépin située à Saint Gervais-la-Forêt,
- La liste des contrats de prêts ainsi que les conditions financières des différés de remboursement d'échéances sont détaillés en annexe de la délibération,
- Les autres termes des contrats de prêts listés ci-avant demeurent inchangés.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-199	ÉNERGIE – BATIMENTS CULTURELS - Passation d'une convention de répartition et de remboursement des dépenses d'énergie et de maintenance des installations thermiques
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la passation d'une convention (dont le projet figure en annexe de la présente délibération) entre la ville de Blois et Agglopolys définissant dans les conditions définies ci-dessus les modalités de remboursement des dépenses d'énergie et de maintenance des installations thermiques de la bibliothèque Abbé Grégoire, de la médiathèque Maurice Genevoix, du conservatoire à rayonnement départemental et de l'école d'Art,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision..

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-200	PERSONNEL TERRITORIAL – Versement d'une indemnité de rupture conventionnelle
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver, dans le cadre du dispositif réglementaire entourant la rupture conventionnelle dans la fonction publique territoriale, l'attribution d'une indemnité de rupture conventionnelle à un agent titulaire du grade d'adjoint administratif de la mission de développement économique et territoriale, en fixant le montant de Agglopolys - Conseil communautaire du 12 octobre 2020 - Compte-rendu analytique

l'indemnité à hauteur d'un quart de mois de rémunération brute par année d'ancienneté (base rémunération 2019),

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-201	DÉCHETS - ÉCONOMIE CIRCULAIRE – Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets tel que présenté,

- charger le Président ou son représentant de tenir ce rapport à la disposition du public dans les 15 jours suivant son examen par le Conseil.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-202	DÉCHETS - ÉCONOMIE CIRCULAIRE – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - exonérations pour l'année 2021
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- arrêter la mise à jour, sur la base des justificatifs produits, de la liste des exonérations de la TEOM pour l'année 2021 sur les quarante-trois (43) communes de la Communauté afin de prendre en compte tous les usagers qui ne sont pas collectés par les services communautaires, et ceux disposant d'une convention de collecte avec la Communauté.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-203	CRÉMATORIUM COMMUNAUTAIRE – Délégation de service public pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la gestion de Crématorium communautaire - Rapport 2019 du délégataire
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- donner acte à la Société des Crématoriums de France (SCF), de la transmission du rapport 2019 relatif à la construction et l'exploitation du Crématorium de Blois, établi et communiqué en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant précisé que conformément à l'article L. 1411-13 du même code, ces documents seront mis à la disposition du public,

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-204	MOBILITÉS – Rapport d'activités 2019 du contrat de DSP relatif à la gestion et à l'exploitation du réseau de transport public routier urbain de voyageurs
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la production du rapport annuel 2019 du délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation du réseau de transport public routier urbain de voyageurs.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-205	MOBILITÉS – Délégation de compétence pour le transport scolaire des élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la convention de délégation de compétence (projet annexé à la présente délibération) entre la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et la commune de Les Montils pour l'organisation du transport scolaire des élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires,

- dire que cette convention entrera en vigueur à compter du 02 novembre 2020 et se terminera à l'issue de l'année scolaire 2020-2021,

- notifier la présente délibération à l'Autorité Organisatrice de Second Rang,

- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-206	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Appel à manifestation d'intérêt de la Bibliothèque nationale de France pour la création d'un pôle regroupant un conservatoire national de la presse et un centre de conservation pour les collections de la BnF / candidature portée par Agglopolys
----------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- d'autoriser le Président à présenter la candidature d'Agglopolys pour l'accueil du conservatoire national de la presse et d'un centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France.
- d'autoriser le Président à solliciter les collectivités locales pour constituer un projet commun fédérateur du territoire et à s'entourer d'un conseil scientifique réunissant des journalistes, des chercheurs et des acteurs culturels locaux pour valoriser la candidature d'Agglopolys.
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-207	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Agglopolys - Modification de la délibération n° A-D2020-020
----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le présent avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, Action Cœur de Ville prenant acte de la transformation du périmètre Action Cœur de Ville (ACV) en périmètre d'Opération de revitalisation de Territoire (ORT), et de la mise à jour du programme d'actions,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de la convention cadre.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-208	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Modifications n° 2 des modalités de la collaboration dans la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacements (PLUi-HD) entre Agglopolys et les communes membres
----------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- acter que les élus référents des cinq unités géographiques, membres du COPIL PLUi-HD sont désormais :
> Pascal Nourisson, maire-adjoint de Saint-Gervais-la-Forêt, Jérôme Boujot, maire-adjoint de Blois, Nicolas Orgelet, conseiller municipal de Blois et Xavier Lebrasseur, maire-adjoint de Saint-Sulpice-de-Pommeray pour l'unité géographique Cœur d'agglomération

Au regard du poids démographique du Cœur d'agglomération réunissant près des 2/3 de la population, cette unité sera dotée de 4 élus référents.

- > Catherine Lhéritier, maire de Valloire-sur-Cisse et Maryse Moresve, maire de Rilly-sur-Loire pour l'unité Veuzain-Chaumont-sur-Loire

- > Alain Prot, maire de Santenay et Henry Boussiquot, maire de Saint-Lubin-en-Vergonnois pour l'unité d'Herbault

- > Joël Rutard, maire de Cellettes et Alain Duchalais, maire de Les Montils pour l'unité Chailles-Les Montils/Cheverny-Cour-Cheverny

- > François Borde, maire de La Chapelle-Vendômoise et François-Michel Gest, maire-adjoint de Villerbon, pour l'unité du plateau de Beauce,

- noter que les vices-président(e)s membres du COPIL PLUi-HD dont les thématiques ont un lien avec le PLUi-HD sont désormais notamment, la vice-présidente à l'aménagement, urbanisme, PLUi, habitat et accueil des gens du voyage – la vice-présidente aux relations entreprises, stratégie économique – le vice-président à l'agriculture, viticulture – le vice-président commerce-artisanat – la vice-président économie touristique - le vice-président énergie, biodiversité, paysage, GEMAPI, PCAET - le vice-président cycle de l'eau – le vice-président économie circulaire, déchets, économie sociale et solidaire, enseignement supérieur – le vice-président mobilité – le vice-président aux transports...

- noter que la délégation du maire-adjoint de Blois intéressé à la question de l'urbanisme et membre du COPIL s'intitule désormais « Ville Durable »,

- noter que le Président d'Agglopolys préside le COPIL PLUi-HD,

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-209	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ménars
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local de l'Urbanisme de Ménars, tel que présenté et dont le dossier est annexé à la présente délibération,
- prévoir que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys, à la mairie de Ménars, pendant un délai d'un mois, qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (La Nouvelle République).

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie de Ménars et à la Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Vilette- 41000 Blois aux heures et jours d'ouverture au public.

Une copie de la délibération (et ses pièces annexes) approuvant la modification simplifiée du PLU sera adressée au Préfet du Département de Loir-et-Cher.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-210	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cormeray
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Cormeray, tel que présenté et dont le dossier est annexé à la présente délibération,
- prévoir que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys, à la mairie de Cormeray, pendant un délai d'un mois, qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (La Nouvelle République).

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie de Cormeray et à la Direction de la Planification, de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Vilette, 41000 Blois, aux heures et jours d'ouverture au public.

Une copie de la délibération (et ses pièces annexes) approuvant la modification simplifiée du PLU sera adressée au Préfet du Département de Loir-et-Cher.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-211	HABITAT – Convention de subvention au titre du déploiement du programme SARE
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider de participer en tant que structure de mise en œuvre au déploiement régional du programme SARE,
- approuver la convention de subvention au titre du déploiement du programme SARE dont le projet figure en annexe de la présente délibération,
- approuver les objectifs relatifs à la réalisation des actes métiers inscrits dans le plan de financement (en annexe),
- concourir à la réalisation des objectifs régionaux inscrits dans le plan de financement SARE proportionnellement à la population locale (plan de financement en annexe),
- désigner le Président ou son représentant pour siéger au comité de pilotage SARE régional,
- autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-212	HABITAT – Fonds Logement - Attribution d'une subvention
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention de 120 000 € au titre du Fonds Logement au bénéfice de l'OPH Terres de Loire Habitat pour l'opération de construction neuve de 12 logements locatifs sociaux (9 PLUS et 3 PLAi) située dans la tranche 2 de la ZAC de l'Aubépin à Saint-Gervais-La-Forêt,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ces dossiers.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-213	EMPLOI – Maison de l'Emploi - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de 3 VALS AMÉNAGEMENT - Exercice 2019-Prévisions 2020
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

après avoir pris connaissance du compte-rendu annuel de l'opération « Maison de l'Emploi » concédée à 3 Vals Aménagement et conformément aux dispositions des articles L. 1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, de bien vouloir :

- donner acte à 3 VALS AMÉNAGEMENT de la transmission du compte-rendu annuel pour l'opération « Maison de l'Emploi » concernant l'exercice 2019-2020,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-214	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – LE LAB - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de 3 VALS AMÉNAGEMENT - Exercice 2019-Prévisions 2020
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

après avoir pris connaissance du compte-rendu annuel de l'opération « Le Lab » concédée à 3 Vals Aménagement et conformément aux dispositions des articles L. 1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, de bien vouloir :

- donner acte à 3 Vals Aménagement de la transmission du compte-rendu annuel pour l'opération « Le Lab » pour l'exercice 2019-2020,
- verser à 3 Vals Aménagement une participation complément de prix de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC au titre de l'année 2020,
- autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application des CRAC.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-215	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Acquisition de la friche « Mory » à Blois par la SCI 2R2, relocalisation des entreprises SN LEFORT/ CMB/ STEEL CONCEPT/ EDC - Attribution d'une aide économique au titre des aides à l'immobilier
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide aux entreprises SN LEFORT/ CMB/ STEEL CONCEPT/ EDC,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention de 20 000 €, versée à la SCI 2R2 qui viendra en diminution des loyers demandés aux entreprises aidées,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-216	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Commune de Blois - Création d'un centre R&D chez EQUENSWORLDFLINE - Attribution d'une aide économique au titre des aides R&D
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à EQUENSWORLDFLINE pour la création du centre R&D,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 100 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-217	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Commune de La Chaussée-Saint-Victor - Extension de l'entreprise CDM LAVOISIER - Attribution d'une aide économique au titre des aides à l'immobilier
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SAS LABORATOIRES CHAIX ET DU MARAIS (CDM LAVOISIER),
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 100 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-218	AGRICULTURE, VITICULTURE – Subvention au syndicat d'AOC Touraine-Mesland pour ses actions de promotion 2020
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder une subvention de 2 500 € au syndicat d'AOC Touraine-Mesland pour ses différentes actions de promotion menées en 2020,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-219	ARTISANAT, COMMERCE – Développement de l'entreprise Au Rendez-Vous des Pêcheurs à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'entreprise Au Rendez-Vous des Pêcheurs,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 5 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-220	ARTISANAT, COMMERCE – Développement de l'entreprise Azura située à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'entreprise Azura,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 5 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-221	ARTISANAT, COMMERCE – Développement de l'entreprise Capelli Coiffure à Valloire-sur-Cisse - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'entreprise Capelli Coiffure,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 1 635 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-222	ARTISANAT, COMMERCE – Développement de l'épicerie située 35 avenue Foch à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'épicerie située 35 avenue Foch à Blois, représentée par M. Ahmed BELLAKHAL,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 3 060 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-223	ARTISANAT, COMMERCE – Développement de la SARL Au Bon Laboureur située à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SARL Au Bon Laboureur,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 1 860 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-224	ARTISANAT, COMMERCE – Développement de la SARL Marriance située à la Chapelle-Vendômoise - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SCI Immopro 41, bailleur de la SARL Marriance,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 5 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-225	ARTISANAT, COMMERCE – Développement de la SAS Ada Market (Proxi Marché) située à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SAS Ada Market,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 5 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-226	ARTISANAT, COMMERCE – Développement de la SAS Cheverny Voyages située à Blois et Cour-Cheverny - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SAS Cheverny Voyages,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 5 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-227	ARTISANAT, COMMERCE – Développement de la SAS So Anna située à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SAS So Anna "Chez Soan",
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 5 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-228	ARTISANAT, COMMERCE – Développement de la SNC Le Brazza située à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SNC Le Brazza,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 5 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-229	ARTISANAT, COMMERCE – Développement du fleuriste Il Était Une Fleur situé à Veuzain-sur-Loire - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide au fleuriste Il Était Une Fleur,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 1 917 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-230	INSERTION – Soutien à la Maison de l'emploi du Blaisois en vue du lancement de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser l'agglomération de Blois à verser une subvention d'un montant de 30 000 € à la Maison de l'emploi du Blaisois afin qu'elle puisse mettre en œuvre l'ingénierie liée à la préparation de la candidature « Territoires zéro chômeur de longue durée » jusqu'à la fin de l'année 2020,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-231	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire (INSA) - Soutien financier pour l'année 2020
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder à l'INSA Centre Val de Loire une subvention d'un montant de 195 000 € pour l'année 2020,
- autoriser le Président d'Agglopolys ou son représentant à signer tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-232	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – Université de Tours - Soutien financier de la Communauté d'agglomération dans le cadre d'une convention tripartite avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher - Année 2020
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder à l'Université de Tours un soutien financier de 96 030 € au titre de l'année 2020,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir entre l'Université de Tours, le Département et la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, ainsi que tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-233	LOISIRS – Délégation de Service Public - Rapport annuel 2019 du délégataire du centre aquatique Agl'eau
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la production du rapport annuel 2019 du délégataire en charge de la gestion du centre aquatique Agl'eau.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

La séance est levée à 20h15

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables au Service des Assemblées - Hôtel de Ville - 2^{ème} étage du bâtiment A , aux horaires d'ouverture du public.